



MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

relatif aux comptes de la Commune pour l'année

2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous vous soumettons, en annexe, les comptes de la Commune de Villars-sur-Glâne pour l'année 2025.

De façon générale et en résumé, cet excellent exercice comptable trouve son origine principale dans le surplus des recettes globales, qui augmentent de 9,7 millions de CHF par rapport au budget.

Par le présent message, nous tenons à vous donner un certain nombre de renseignements complémentaires.

Le budget 2025 prévoyait une perte de **CHF 693'189.77** pour un total de charges de CHF 89'498'530.04. Les comptes laissent apparaître un bénéfice net de **CHF 11'068'096.98** pour un total de charges de CHF 87'439'485.27, après charges brutes d'amortissements planifiés (sans les produits) de CHF 6'462'488.70 et non planifiés (sans les produits) de CHF 2'469'303.55, attribution à la provision pour pertes sur débiteurs de CHF 129'940.00 et prélèvement sur la réserve de réévaluation MCH2 du patrimoine administratif de CHF 2'300'000.00.

Les attributions nettes aux réserves obligatoires pour l'environnement (eau potable et eaux usées) comptabilisés en 2025, sans impact sur le résultat de l'exercice, ont été de CHF 1'618'440.39.

Pour l'exercice 2025, le montant net des amortissements (charges moins produits) sur les réévaluations se monte à CHF 2'143'646.93, compris dans le total des amortissements nets planifiés de CHF 4'411'779.11. En regard de la dissolution sur la réserve de réévaluation de CHF 2'300'000.00, cela génère une amélioration du bénéfice de CHF 156'353.07. Toutefois, des amortissements non planifiés, soit à caractère extraordinaire, ont été comptabilisés à hauteur de CHF 11'803.55 net, péjorant le bénéfice du même montant.

Pour la clôture des comptes 2024, l'estimation des recettes fiscales avait été particulièrement difficile au vu du retard enregistré dans l'établissement des taxations fiscales 2023 par le Canton, qu'il s'agisse des personnes physiques ou morales. En ce qui concerne la clôture des comptes 2025, nous constatons que le retard du Service cantonal des contributions repart à la hausse. Par exemple, toutes les taxations 2023 n'ont pas encore été établies au 28 février 2026, il manque environ 60 personnes physiques. En ce qui concerne les taxations 2024, il en manquait encore plus de 2470 au 31.12.2025 pour les personnes physiques, contre 2100 à fin 2024 pour les impôts 2023.

Les recettes liées à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales ont généré globalement un surplus de 5,22 millions de CHF par rapport au budget, concernant les impôts 2025 et antérieurs. Le surplus pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques représente 3,1 millions de CHF pour les années antérieures à 2025. L'impôt à la source des personnes physiques a, quant à lui, généré un surplus d'environ CHF 191'000.-. La contribution immobilière enregistre un surplus de recettes d'environ CHF 60'000.-. Les autres impôts, tels que les gains immobiliers et les mutations immobilières, ont généré à contrario un manque à gagner d'environ CHF 268'000.- par rapport au budget.

La dette brute de CHF 60'000'000.00 au 31.12.2024 a été ramenée à CHF 48'000'000.00 au cours de l'exercice, conformément à l'échéancier des emprunts. Les placements financiers au 31.12.2025 étaient de CHF 21'500'000.00. Les intérêts de la dette ont coûté CHF 316'052.50 en 2025 alors que le rendement des placements a rapporté CHF 246'094.94 en 2025, courtage déduit. L'endettement net, en version MCH2, qui comprend les capitaux de tiers, majorés des engagements hors bilan, c'est-à-dire de la dette envers les associations intercommunales principalement, diminués des subventions d'investissements au passif et du patrimoine financier, se monte à CHF 20'965'753.07 au 31.12.2025, en diminution de CHF 11'488'925.78 par rapport à 2024.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE RESULTATS

0 Administration générale

0220 Secrétariats général et technique, RH, Informatique

0220.3091.00 Recrutement personnel (annonces, agences, expertises)

Budget : CHF 20'000.00 Comptes : CHF 27'644.10 Excédent : CHF 7'644.10

Le dépassement provient du fait qu'il n'est pas possible de prévoir avec exactitude le nombre de collaborateurs à repourvoir. Durant l'année 2025, certains postes particuliers ont nécessité un assessment.

0220.3120.10 Eau potable, taxe terrains non bâtis PA

0220.3120.15 Epuration, taxe terrains non bâtis PA

Budget : CHF 9'154.00 Comptes : CHF 14'885.25 Excédent : CHF 5'731.25
 Budget : CHF 15'573.00 Comptes : CHF 27'401.10 Excédent : CHF 11'828.10

L'augmentation de ce poste provient d'une correction effectuée sur la taxe de base de l'eau potable qui concerne des terrains publics communaux, utilisés par des institutions ou fondations qui n'utilisent que partiellement les surfaces communales.

0220.3158.99 Incident cyberattaque

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 94'003.83 Excédent : CHF 94'003.83

Les coûts de cette position proviennent intégralement des mesures prises durant et après la cyberattaque. Il faut savoir que nous avons fait appel à un spécialiste durant l'attaque et que notre prestataire de service a également travaillé sans interruption pendant plusieurs jours.

Par la suite, la majorité des coûts proviennent de notre prestataire de service qui a reconstitué toute notre infrastructure ainsi que les fournisseurs d'applications qui ont tous réinstallé sur notre réseau les programmes nécessaires.

0220.4930.00 Imputation interne, participations aux infrastructures admin.

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 5'511.45

Gain : CHF 5'511.45

Cette nouvelle rubrique concerne un pourcentage fixe sur les honoraires administratifs et financiers facturés à l'ASEV pour l'utilisation des infrastructures communales, telles qu'une participation aux locaux, à l'informatique ou autre matériel nécessaires pour effectuer les tâches. Etant donné que ces conditions contractuelles n'étaient pas encore connues lors de l'établissement du budget, le montant correspond au rattrapage pour 2024 ainsi que la recette 2025.

0290 Bâtiment administratif Petit-Moncor 1B-1F**0290.3120.00 Chauffage bâtiment administratif**

Budget : CHF 35'000.00

Comptes : CHF 56'655.60

Excédent : CHF 21'655.60

L'excédent budgétaire a plusieurs causes. Premièrement, le décompte 2023-2024, qui aurait dû être imputé sur l'exercice précédent, est imputé sur 2025 avec un solde de CHF 11'062.35, en raison d'un retard de transmission par la gérance. Deuxièmement, le montant du budget 2025 a été réduit à CHF 35'000.00 par rapport aux budgets 2023 et 2024 qui étaient de CHF 42'000.00, ceci en se basant sur les comptes (qui étaient incomplets). Et enfin le montant du décompte 2024-2025 est provisoire car la gérance n'a pas été en mesure de transmettre les consommations effectives dans les délais souhaités, malgré que leur décompte s'arrête au 30 juin. Le ratio de répartition entre les bâtiments de la route du Petit-Moncor 1a et 1b a été défini en prenant la variante la plus défavorable.

0290.3144.00 Entretien et réparations du bâtiment administratif

Budget : CHF 88'000.00

Comptes : CHF 101'040.85

Excédent : CHF 13'040.85

Les travaux prévus au budget ont été réalisés. L'excédent de charges correspond à la provision relative aux travaux d'étanchéité de la toiture du parking et du remplacement des écoulements d'eau pluviale réalisés par la PPE. Ces travaux étaient nécessaires pour éviter une détérioration de la structure béton du parking souterrain. Ils ont été planifiés par la gérance, qui n'a pas encore établi le décompte final.

0291 Centre de rencontre « La Grange »**0291.3120.00 Chauffage La Grange**

Budget : CHF 17'000.00

Comptes : CHF 9'767.55

Disponible : CHF 7'232.45

Les consommations d'énergie du bâtiment étaient trop élevées depuis 2022. Après analyse de la situation, la régulation obsolète semblait en être la cause. Après le remplacement de cette dernière en 2024, un retour à des consommations adéquates a été constaté.

0299 Planification et gestion des bâtiments**0299.3132.50 Etudes pour bâtiments communaux**

Budget : CHF 66'000.00

Comptes : CHF 17'456.08

Disponible : CHF 48'543.92

Les études pour le changement de production de chaleur de la Grange et du dojo ont été réalisées, toutefois la Commune a pu bénéficier d'un programme national de soutien qui a pris en charge l'entier des prestations. Les études pour la réfection de l'enveloppe de l'école de Villars-Vert ont été

reportées. Le développement du programme de gestion des clés a été mis en suspens suite à la faillite du concepteur.

1 **Ordre et sécurité publics**

1400 **Juridique, Contrôle habitants, police constructions, cadastre**

1400.4210.45 **Emoluments permis procédure simplifiée**

Budget : CHF 22'000.00 Comptes : CHF 27'552.00 Gain : CHF 5'552.00

Il s'agit ici de la facturation ressortant de la 1^{ère} année d'application du nouveau règlement sur les émoluments communaux. Par conséquent l'estimation pour le budget était difficile, d'autant plus que ces recettes sont liées au nombre de permis déposés et désormais aux coûts de construction y relatifs.

1500 **Service du feu**

1500.3612.03 **Part aux Bataillon Sarine du RSS (DL)**

Budget : CHF 277'329.20 Comptes : CHF 155'102.75 Disponible : CHF 122'226.45

Une ristourne de CHF 120'352.05 a été perçue en 2025 pour l'exercice 2024 ; celle-ci diminue les charges 2025 car elle n'était pas connue au moment du bouclage 2024.

1620 **Protection civile**

1620.3144.00 **Entretien et réparations des abris PC**

1620.4631.00 **Subvention cantonale entretien PC**

Budget : CHF 53'000.00 Comptes : CHF 82'197.43 Excédent : CHF 29'197.43
Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 42'768.00 Gain : CHF 42'768.00

Les travaux prévus au budget ont été réalisés. En parallèle, une inspection des installations a été effectuée par le Service de la sécurité civile et militaire ainsi que par l'Office fédéral de la protection de la population. Il en a résulté que certaines installations techniques subventionnées par les instances cantonales et fédérales devaient être remplacées. Les travaux ont été réalisés avec le remboursement des coûts selon la répartition suivante : 50% pour la réfection des sols, 75% pour les déshumidificateurs et 100% pour le remplacement des filtres. Le remboursement provisionné de CHF 42'768.00, à recevoir en 2026, pourrait être en réalité plus élevé.

1620.4472.00 **Location des locaux de la PC**

Budget : CHF 90'000.00 Comptes : CHF 130'657.00 Gain : CHF 40'657.00

L'armée a été plus présente que ce qui avait été planifié au moment de la préparation des budgets. Cinq troupes ont effectué des cours de répétition.

2 **Formation**

2126 **Service intercommunal logopédie, psychologie et psychomotricité (DL)**

2126.3132.60 Conseil externe, spécialistes, traducteurs

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 11'064.39

Excédent : CHF 11'064.39

Cette rubrique ne figurait pas dans le budget 2025 car la nécessité de mandater un bureau d'experts pour l'analyse de la conformité du fonctionnement du SLPPI en lien avec la mise en place de la nouvelle loi sur la protection des données n'était pas connue au moment de l'établissement du budget en avril 2024. Ce montant représente donc une partie des frais d'analyse et de recommandation du bureau d'avocats. D'autres frais, de moindre importance, seront encore facturés sur l'exercice 2026.

2130 Ecole du cycle d'orientation (9H – 11H)**2130.3612.10 Contribution aux écoles du cycle d'orientation (DL)**

Budget : CHF 5'638'333.00

Comptes : CHF 5'436'656.00

Disponible : CHF 201'677.00

Selon le rapport d'activités reçu de l'Association, les charges globales sont en diminution de CHF 962'400.-, soit 2,9% par rapport au budget 2025, tandis que les recettes se révèlent supérieures de CHF 237'800.-, soit 8,1% au-delà des prévisions. Les principaux écarts favorables au niveau des charges concernent les intérêts des engagements financiers (-32,4%), les charges d'eau, d'électricité et de chauffage (-12,3%), les cotisations patronales du personnel de l'Association (-13,7%), le coût des transports (-3,5%), la participation aux frais des CO facturée par la Ville de Fribourg (-1,4%) ainsi que les amortissements du patrimoine administratif (-1,7%).

21701 Ecole de Cormanon**21701.3144.00 Entretien et réparations du bâtiment Ecole de Cormanon**

Budget : CHF 147'000.00

Comptes : CHF 46'934.66

Disponible : CHF 100'065.34

Les travaux prévus au budget ont été réalisés, toutefois une partie de ces travaux a été imputée sur les comptes d'investissement 21701.5040.102 et 21701.5060.101 sur lesquels il y avait encore de la disponibilité à la fin des travaux de réfection intérieure de l'école. Il s'agit des prestations suivantes : brassage local onduleur, garde-corps bâtiment B, porte EI30 bâtiment B, revêtement de sol dans pavillon, tapis anti-saleté, faux-plafond salle d'appui, tables grande salle, pour un montant total de CHF 80'600.50.

21703 Ecole de Villars-Vert**21703.3120.00 Chauffage Ecole de Villars-Vert**

Budget : CHF 110'000.00

Comptes : CHF 87'762.65

Disponible : CHF 22'237.35

Le montant inférieur au budget reflète une baisse de la consommation probablement due en partie à l'optimiseur Yord. Par rapport à une moyenne des coûts effectifs sur les 3 dernières années, le montant du budget est un peu élevé.

21704 Cellules des Platanes**21704.3120.00 Chauffage Cellules des Platanes (PPE)**

Budget : CHF 35'000.00

Comptes : CHF 25'013.90

Disponible : CHF 9'986.10

Le budget était basé sur les coûts 2023, il était prudent par rapport à la moyenne des années précédentes.

21705 Ecole du Platy

21705.3144.00 Entretien et réparations du bâtiment Ecole du Platy

Budget : CHF 95'000.00 Comptes : CHF 75'422.61 Disponible : CHF 19'577.39

L'entretien courant qui permet de prendre en charge les réparations et dégâts imprévus a été moins important que planifié. Le portail du local technique a été réalisé par le concierge avec des moyens internes. Le vestiaire de la salle de rythmique a été moins coûteux que prévu.

2180 Structures d'accueil extrascolaire

2180.3010.06 Salaires des surveillants de devoirs

Budget : CHF 80'000.00 Comptes : CHF 86'739.20 Excédent : CHF 6'739.20

L'écart constaté par rapport au budget s'explique par deux facteurs cumulatifs. D'une part, le tarif horaire applicable aux surveillants de devoirs a été indexé au 1er janvier 2025. Cette revalorisation, décidée postérieurement à l'élaboration du budget, n'a pas pu être intégrée dans les prévisions initiales. D'autre part, la hausse des inscriptions à l'école des Rochettes a engendré un nombre d'heures de surveillance supérieur aux prévisions, nécessitant un engagement accru de surveillants. La mise en place du principe de tolérance zéro a par ailleurs contribué à cette augmentation, dans le but de garantir à chaque élève un cadre serein et propice au travail.

2194 Sport scolaire facultatif

2194.3010.00 Salaires des maîtres de sport facultatif

Budget : CHF 50'000.00 Comptes : CHF 61'033.50 Excédent : CHF 11'033.50

Cette rubrique englobe non seulement les salaires des maîtres de sport facultatif, mais également les rémunérations des moniteurs intervenant lors des différents camps et journées sportives organisés au cours de l'année scolaire. En 2025, les effectifs ainsi que des considérations d'ordre organisationnel ont conduit à la mise sur pied d'un camp de ski supplémentaire, engendrant des charges non budgétisées sur cette ligne. Il convient toutefois de mettre cet excédent en perspective avec deux éléments compensatoires : d'une part, des recettes supplémentaires de près de CHF 6'500.00 ont été encaissées au titre des subventions J+S pour le sport scolaire facultatif (2194.4631.15) ; d'autre part, un disponible de près de CHF 3'500.00 subsiste sur la rubrique sport scolaire facultatif par tiers, y compris transports (2194.3130.00). Ces deux éléments couvrent le dépassement constaté sur les salaires et relativisent l'impact financier net de cette rubrique.

2194.3130.00 Sport scolaire facultatif par tiers y c. transport

Budget : CHF 26'500.00 Comptes : CHF 23'023.20 Disponible : CHF 3'476.80

Le disponible constaté sur cette rubrique est directement lié à la rubrique 2194.3010.00 (salaires des maîtres de sport facultatif) et doit être analysé conjointement avec celle-ci. En effet, ces deux rubriques reflètent la répartition des prestations entre les clubs tiers et les moniteurs·trices engagé·e·s directement par la Commune. Selon les années, cette répartition peut varier, générant des écarts en sens inverse sur chacune des rubriques, écarts se compensant globalement.

2194.4631.15 Subvention cantonale sport scolaire facultatif

Budget : CHF 18'000.00

Comptes : CHF 24'439.00

Gain : CHF 6'439.00

Les subventions cantonales perçues sont en lien avec l'offre de sport scolaire facultatif proposée. Leur montant dépend de plusieurs critères : le nombre de moniteurs accrédités J+S et leur niveau de formation de base, le nombre de participants par activité ainsi que la durée des activités organisées. Ces éléments sont difficiles à anticiper, le nombre d'inscriptions et les formations des moniteurs pouvant varier d'une année à l'autre. Les recettes constatées reflètent ainsi l'activité effectivement déployée au cours de l'exercice.

3 Culture, sports et loisirs

3210 Bibliothèques communale et autres

3210.3010.01 Salaires des auxiliaires bibliothèque

3210.3159.00 Entretien du matériel des bibliothèques

Budget : CHF 6'600.00

Comptes : CHF 12'205.45

Excédent : CHF 5'605.45

Budget : CHF 19'500.00

Comptes : CHF 14'211.45

Disponible : CHF 5'288.55

Dès le 1er avril 2025, le salaire du plastifieur a été imputé sur cette rubrique, alors qu'il était auparavant comptabilisé sous la rubrique entretien du matériel des bibliothèques (3210.3159.00). Ce transfert de charge a été opéré afin de mieux refléter la nature réelle de la dépense. Le disponible constaté sur la rubrique 3210.3159.00, soit CHF 5'288.55, est directement lié à ce changement d'imputation et compense l'excédent constaté sur la rubrique 3210.3010.01.

3210.4612.10 Refacturation matériel + personnel à l'Association des CO

Budget : CHF 10'000.00

Comptes : CHF 1'419.00

Manco : CHF 8'581.00

Lors de l'élaboration du budget, le montant de CHF 10'000.00 constituait une estimation couvrant la période de septembre à décembre 2025, dans le cadre de la Convention de collaboration prévoyant l'engagement d'une bibliothécaire pour le site du CO à un taux de 20%. Toutefois, cet engagement n'a débuté que le 1er décembre 2025 et à un taux de 10% seulement, ce qui explique un niveau de charges inférieur aux prévisions. Par ailleurs, aucun achat de livres n'ayant été effectué, aucune refacturation de matériel n'a été générée.

3229 Espace Nuithonie et Théâtre Equilibre

3229.3144.00 Entretien et réparations du bâtiment Nuithonie

3229.4260.10 Remboursement entretien du bâtiment Nuithonie

Budget : CHF 46'000.00

Charges : CHF 117'745.11

Excédent : CHF 71'745.10

Budget : CHF 46'000.00

Revenus : CHF 117'745.11

Gain : CHF 71'745.10

Les travaux planifiés en 2025 ont été réalisés. En complément et avec l'accord de Coriolis Infrastructures, le remplacement de l'installation de sonorisation prévu en 2024 a été reporté en 2025 afin d'affiner la planification avant le début des travaux. Le montant de ces prestations représente un coût de CHF 54'736.50. Suite à une détérioration du système de chauffage-ventilation-climatisation, Coriolis Infrastructures a accepté qu'un mandat de CHF 10'000.- soit accordé à un bureau d'architectes afin de réaliser une étude de faisabilité et ainsi présenter un avant-projet et une estimation de coût pour le remplacement des installations techniques à l'Assemblée des délégués. Finalement, un montant de CHF 15'000.00 est accordé chaque année

par Coriolis pour l'entretien courant. L'entier des coûts a été remboursé par Coriolis Infrastructures sur l'exercice 2025.

3411 Centre sportif

3411.3144.00 Entretien et réparations bâtiments du Centre sportif

Budget : CHF 61'000.00 Comptes : CHF 44'989.90 Disponible : CHF 16'010.10

Les travaux planifiés ont été réalisés hormis le marquage au sol pour les locaux « matériel ». La réalisation de ces prestations s'est avérée trop complexe et elle a été abandonnée. De plus, le montant budgétisé pour les travaux de peinture n'a pas été utilisé.

3420 Parcs publics, chemins naturels et espaces verts

3420.3010.00 Salaires des jardiniers

3420.3010.09 Remboursements salaires et charges sociales jardiniers (-)

3420.3910.00 Imputation interne des salaires pour prestations

3420.3910.19 Imputation interne des charges sociales

3420.4910.00 Imputation interne des salaires pour prestations (-)

3420.4910.19 Imputation interne des charges sociales (-)

Budget : CHF 765'300.00	Charges : CHF 833'143.60	Excédent : CHF 67'843.60
Budget : CHF 0.00	Charges : CHF -103'008.43	Gain : CHF 103'008.43
Budget : CHF 234'632.15	Charges : CHF 332'757.60	Excédent : CHF 98'125.45
Budget : CHF 46'926.47	Charges : CHF 66'552.00	Excédent : CHF 19'625.53
Budget : CHF - 17'243.80	Revenus : CHF - 93'244.20	Gain : CHF 76'000.40
Budget : CHF - 3'448.76	Revenus : CHF - 18'648.60	Gain : CHF 15'199.84

En raison d'un absentéisme longue durée pour raison de maladie, les services extérieurs se sont réorganisés en effectuant des rocades entre les jardiniers et le personnel de voirie. En finalité la totalité des coûts (CHF 1'017'551.97) correspond au budget (CHF 1'026'166.06), avec un léger disponible de CHF 8'614.09.

3420.3101.00 Achats matériel et fournitures, sans uniformes

Budget : CHF 32'600.00 Comptes : CHF 8'508.75 Disponible : CHF 24'091.25

Le budget prévoyait l'achat de 4 tentes de 3x3 m ainsi que 4 tentes de 6x3 m pour un montant estimé à CHF 25'000.-, destiné aux événements organisés par la Commune. Durant l'exercice, il a été décidé d'imputer cette dépense au compte 7690.3637.00 «*Promotion du développement durable*», déjà en décembre 2024, ces équipements étant jugés davantage en lien avec l'axe «*Manifestations durables du plan climat communal*».

3420.3141.60 Entretien des chemins naturels

Budget : CHF 40'000.00 Comptes : CHF 12'791.00 Disponible : CHF 27'209.00

Les interventions visant à maintenir les chemins naturels ont été moins importantes que prévues lors de l'établissement du budget. Hormis les interventions courantes, telles que la mise en place de copeaux et la taille des lisières, les dépenses sont liées à la météo et aux dégâts naturels, et restent difficilement prévisibles.

3420.3151.20 Entretien des véhicules et du matériel jardins

Budget : CHF 35'000.00 Comptes : CHF 48'796.86 Excédent : CHF 13'796.86

Ce compte couvre l'ensemble des travaux de maintenance et de réparations du parc de véhicules des jardiniers. Le dépassement est lié à des pannes survenues sur les véhicules utilitaires (porteurs-outils et camion). Les trois interventions les plus importantes réalisées durant l'exercice dépassent à elles seules CHF 16'000.-.

3424 Pavillon accueil et animation Le Milieu Villars-Vert

3424.3144.00 Entretien et réparations du bâtiment Le Milieu

Budget : CHF 12'000.00 Comptes : CHF 4'442.50 Disponible : CHF 7'557.50

Peu de travaux d'entretien imprévus ont été réalisés pendant l'année écoulée. La clôture de l'espace de jeux pour l'accueil extra-scolaire a été réalisée par les Services extérieurs, ce qui a permis de réduire les coûts. De plus, le montant budgétisé pour les travaux de peinture n'a pas été utilisé.

4 Santé

4120 EMS et foyers pour personnes âgées (DL)

4120.3612.30 Part aux frais financiers des homes du RSS (CODEMS)

Budget : CHF 1'659'634.20 Comptes : CHF 1'503'878.90 Disponible : CHF 155'755.30

La part aux frais financiers des homes du RSS pour 2024 s'est révélée inférieure aux montants budgétisés. Cela ressort des comptes 2024 adoptés le 21 mai 2025. Un trop-perçu de CHF 155'755.30 a ainsi été remboursé à la Commune en septembre 2025.

4121 Résidence Les Martinets

4121.3120.05 Electricité Les Martinets

4121.4260.00 Remboursement primes d'assurances et divers Les Martinets

Budget : CHF 0.00 Charges : CHF 2'572.55 Excédent : CHF 2'572.55
Budget : CHF - 28'220.00 Revenus : CHF 35'219.65 Gain : CHF 6'699.65

La Résidence les Martinets étant un bâtiment communal, il bénéficie du contrat cadre d'électricité négocié avec le Groupe E et BKW. Par conséquent la charge de CHF 2'572.55 hors budget, relatif au coût des garanties d'origine, a totalement été refacturée pour le même montant à la Résidence Les Martinets. La recette figure dans le poste 4121.4260.00, qui comprend également la refacturation des assurances du bâtiment, dont la charge est indiquée dans la rubrique 4121.3134.00. Ces trois rubriques se balancent.

4121.3144.00 Entretien des bâtiments, participation aux dégâts de salles de bain

4121.4260.50 Remboursement dégâts et sinistres Les Martinets (-)

Budget : CHF 0.00 Charges : CHF 160'749.40 Excédent : CHF 160'749.40
Budget : CHF 0.00 Revenus : CHF 170'046.95 Gain : CHF 170'046.95

Des défauts ont été constatés en 2019 dans les parois de séparation des salles de bain de l'agrandissement. À la suite d'une expertise, les responsabilités ont été établies. Le total des

réfections estimé à CHF 680'000.00 a été pris en charge pour CHF 521'145.00 par les assurances, ainsi que CHF 126'470.00 par les entreprises et mandataires dont la responsabilité était engagée. Un solde de CHF 35'000.00 était prévu d'être pris en charge par la Commune. Sur la base du décompte final d'un montant de CHF 658'691.35, la prise en charge effective par la Commune est de CHF 11'076.35.

4210 Soins ambulatoires (DL)

4210.3612.10 Part aide et soins à domicile (SASDS) du RSS

Budget : CHF 962'550.05 Comptes : CHF 855'950.40 Disponible : CHF 106'599.65

Les demandes auprès du Service d'aide et soins à domicile varient selon les périodes et le nombre de bénéficiaires, ce qui rend leur prévision incertaine. En 2025, elles ont été moins nombreuses que prévu, entraînant une baisse du nombre des prestations et des besoins en personnel.

4220 Services de sauvetage (DL)

4220.3612.10 Part au service d'ambulances SAS du RSS

Budget : CHF 192'921.65 Comptes : CHF 134'394.05 Disponible : CHF 58'527.60

Cette différence de résultat positive est due à des recettes plus élevées suite à l'augmentation du nombre d'interventions, mais aussi à une diminution des charges salariales liés au départ d'ambulanciers plus âgés remplacés par des plus jeunes.

5 Prévoyance sociale

5450 Curatelles, prestations aux familles, APEA

5450.4210.00 Recettes gestion dossiers des pupilles

Budget : CHF 150'000.00 Comptes : CHF 240'000.00 Gain : CHF 90'000.00

En 2025, la Justice de Paix a validé courant novembre les rapports et comptes annuels transmis par le Service des curatelles. Les encaissements de ces rémunérations concernent les derniers dossiers traités en 2023 et ont été versés durant les deux derniers mois de l'année. Le surplus encaissé pour cet exercice est dû à la forte augmentation du nombre de dossiers confiés au Service des curatelles par la Justice de paix de la Sarine. Le suivi des encaissements s'étant déroulé de manière optimale, une grande partie des émoluments a pu être encaissée, le reste étant comme usuellement mis à la charge des communes.

54510 Structures d'accueil extrafamilial de jour

54510.3635.10 Participation aux crèches conventionnées (DL)

Budget : CHF 400'000.00 Comptes : CHF 265'777.35 Disponible : CHF 134'222.65

Depuis août 2024, la FAEF exploite la nouvelle crèche « Les Cerisiers » et a porté ainsi son offre à trois structures préscolaires. Dans la mesure où les parents doivent prioritairement recourir aux crèches de la FAEF, cela a inévitablement eu un impact sur le taux de remplissage des places

subventionnées par la Commune au sein des crèches conventionnées. Par conséquent, le budget destiné aux familles plaçant leurs enfants dans ces structures n'a pas été pleinement utilisé.

54510.3636.00 Subvention Fondation pour les AEF (DL)

Budget : CHF 3'600'000.00 Comptes : CHF 3'030'000.00 Disponible : CHF 570'000.00

Le montant inférieur de la subvention à la FAEF enregistré en 2025 s'explique principalement par les facteurs suivants :

1. En 2025, la FAEF a bénéficié de CHF 194'600.- de subventions extraordinaires de la part du Canton de Fribourg pour la création de nouvelles places d'accueil à la crèche « Les Cerisiers » et à l'AES des Rochettes. Ces subventions extraordinaires n'ont pas été budgétisées et ont donc généré une diminution de la subvention communale.
2. Les CHF 375'400.- de disponible restant s'expliquent par des contributions parentales effectives supérieures aux prévisions budgétaires, notamment en raison de l'augmentation des tarifs appliquée dès août 2025, ainsi que par des charges légèrement inférieures à celles budgétisées. Il est toutefois difficile d'en déterminer précisément les montants respectifs, la FAEF n'établissant plus ses comptes sur l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), mais selon le calendrier scolaire, soit du 1er août au 31 juillet de l'année suivante. Par conséquent, l'analyse des comptes 2025 de la FAEF porte sur deux exercices comptables distincts.

5591 Office communal du travail VSG

5591.3010.00 Salaire du personnel auxiliaire (PAR) VSG

5591.3010.09 Remboursements salaires et charges sociales PAR VSG (-)

Budget : CHF 410'000.00 Charges : CHF 486'227.85 Excédent : CHF 76'227.85
Budget : CHF 0.00 Revenu : CHF 6'975.00 Gain : CHF 6'975.00

Le dépassement du budget PAR s'inscrit dans un contexte de hausse du nombre de dossiers d'aide financière. En 2025, le service social a traité 242 dossiers d'aide financière, contre 222 en 2024. Cette progression entraîne mécaniquement une augmentation du recours aux mesures d'insertion, dont le programme PAR constitue un levier central. Dès le mois de septembre 2025, il était attendu que ce budget soit dépassé. Une demande a donc été soumise au Conseil communal afin de pouvoir poursuivre les placements malgré le dépassement prévu. En effet, il est essentiel pour le service social de maintenir ces mesures, qui permettent aux bénéficiaires de rester dans une dynamique d'activité, de favoriser leur intégration et d'évaluer plus concrètement leur employabilité.

Lors de sa séance du 08.09.2025, le Conseil communal a validé la poursuite des placements en PAR malgré le dépassement attendu. Sur sa demande, cet objet a également été soumis à la Commission financière, qui a préavisé favorablement le dépassement du budget PAR en date du 3 octobre 2025. Il convient par ailleurs de relever que les placements en PAR permettent de réduire le montant de l'aide matérielle versée.

Concernant le budget « remboursement salaires et charges sociales PAR », la Commune perçoit des indemnités journalières pour les bénéficiaires placés en tant que personnel auxiliaire de remplacement lorsqu'ils sont en arrêt de travail. Ces arrêts étant imprévisibles, aucun budget spécifique n'est prévu à cet effet. En conclusion, le surplus net de charges s'élève à CHF 69'252.85.

5600 Aide au logement

5600.3321.95 Amortissement extraordinaire capital Fondation pour le logement

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 11'803.55

Excédent : CHF 11'803.55

Lors de sa séance du 05.10.2023, le Conseil général a validé la création de la « Fondation de la Commune de Villars-sur-Glâne pour le logement ». En tant que Fondation d'utilité publique, il s'agit pour la Commune d'un investissement à fond perdu, comme le relevait le Message y relatif. En effet, même en cas de liquidation, une fondation de ce type affecte le solde de ses fonds disponibles à une autre entité poursuivant des buts analogues. Elle ne peut en aucun cas rembourser le capital initial à la Commune. Dès lors, la valeur comptable de ce capital initial doit être amorti immédiatement, tel que cela ressort du Message au Conseil général, ce qui n'avait pas été anticipé au moment de l'élaboration du budget. Le capital avait été constitué en 2024 : il s'agit ici du solde représentant les frais de notaire liés à la constitution de la Fondation.

5720 Service social Villars-sur-Glâne

5720.3637.00 Aide matérielle, MIS et mesures mixtes VSG

5720.4260.00 Récupération frais d'assistance VSG

5720.4631.00 Participation du Canton aux frais d'assistance VSG

Budget : CHF 3'400'000.00

Charges : CHF 3'448'515.90

Excédent : CHF 48'515.90

Budget : CHF 850'000.00

Revenus : CHF 1'341'156.29

Gain : CHF 491'156.29

Budget : CHF 1'014'000.00

Revenus : CHF 833'786.55

Manco : CHF 180'213.45

Le budget « Aide matérielle, MIS et mesures mixtes VSG » correspond à l'ensemble de l'aide financière versée aux bénéficiaires. Malgré une augmentation du nombre de dossiers d'aide financière en 2025, passant de 222 à 242, les dépenses sont restées globalement maîtrisées, avec un montant de CHF 3'448'515.90 pour un budget de CHF 3'400'000.-. Cet écart limité s'explique notamment par le recours accru aux mesures PAR, qui permettent de diminuer l'aide matérielle versée tout en maintenant les bénéficiaires dans une dynamique d'activité et d'insertion.

Le budget « Récupération des frais d'assistance VSG » regroupe l'ensemble des montants remboursés à la Commune (avances AI, chômage, PC, subsides de formation, allocations familiales, etc., ainsi que les remboursements de l'aide sociale). Les recettes ont été supérieures aux prévisions pour trois raisons principales. D'une part, l'augmentation du nombre de dossiers entraîne mécaniquement davantage de remboursements. D'autre part, un nombre particulièrement élevé de rentes AI à 100% a été accordé en 2025, avec des effets rétroactifs importants, incluant souvent plusieurs années de prestations. Ces décisions d'octroi de rentes AI ne sont pas planifiables. Une troisième raison réside dans l'octroi d'un 10% de ressources supplémentaires au service pour une durée de 12 mois, afin de mettre à jour les remboursements et d'instaurer une procédure plus systématique. Ce renforcement a permis d'augmenter les montants de dette sociale remboursés.

Concernant le budget « Participation du Canton aux frais d'assistance VSG », celui-ci correspond au remboursement de 40% par le canton sur l'aide matérielle nette. Dès lors, l'augmentation importante des récupérations a mécaniquement réduit la participation cantonale. Ainsi, l'aide matérielle nette, soit le total de ces trois rubriques, budgétisée à CHF 1'536'000.-, s'élève dans les comptes à CHF 1'273'573.06, soit d'un montant inférieur aux prévisions de CHF 262'426.94, en lien avec les éléments développés ci-dessus.

5720.4632.15 Remboursement LASoc aide sociale district (VSG + Matran)

Budget : CHF 462'275.35 Comptes : CHF 388'662.05 Manco : CHF 73'613.30

En octobre 2024, le Service de l'action sociale a transmis aux services sociaux son estimation des différents budgets d'aide sociale pour l'ensemble du district. Il a ainsi communiqué le montant de la péréquation financière à inscrire au budget pour le district de la Sarine. Deux facteurs expliquent la variation du revenu budgétisé. D'une part, pour l'année 2024, l'aide financière octroyée par le canton a été plus élevée que prévue. L'impact de ce surplus s'est ainsi répercuté en 2025 à travers le calcul du pot commun du district. D'autre part, le décompte final de la ristourne 2024 d'un montant de CHF 105'714.30 a été comptabilisé sur l'année 2025, impactant ainsi les comptes à la baisse. Par contre le décompte final 2025 en notre faveur est inférieur au budget pour CHF 207'306.65, manque à gagner partiellement compensé par les surplus reçus pour 2024.

5797 Cohésion sociale, Générations, Animation DCSGA**5797.3130.05 Prestations de tiers et mandats DCSGA**

Budget : CHF 87'900.00 Comptes : CHF 114'900.00 Excédent : CHF 27'000.00

L'augmentation du budget s'inscrit dans le cadre du renforcement du dispositif d'intervention du travail social hors murs mis en place dans le quartier des Dailles à la suite des tensions observées depuis la rentrée 2024. Celles-ci se sont traduites par des violences répétées entre élèves, des insultes banalisées ainsi que des accusations de racisme, avec des répercussions tant dans l'espace scolaire que dans l'espace public. La présence renforcée de professionnel·le·s dans l'espace public, instaurée dès avril 2025, a permis d'améliorer de manière notable la situation, comme l'a relevé la direction de l'école des Rochettes. Au vu de ces résultats, il a été jugé nécessaire de maintenir ce dispositif afin de consolider l'équilibre retrouvé et d'éviter une reprise des tensions.

Toutefois, la poursuite de cette intervention ne pouvait être assurée avec les ressources à disposition. En effet, il était important de maintenir une capacité d'action sur l'ensemble du territoire communal, d'autres quartiers présentant également des problématiques nécessitant une présence socio-éducative. Dans ce contexte, un renforcement du mandat de l'association REPER pour une période de 12 mois, passant de 70% à 120%, d'août 2025 à juillet 2026, a été validé par le Conseil communal lors de sa séance du 07.07.2025. L'augmentation pour l'année 2026 a été prévue dans le budget 2026. Le choix d'une extension du mandat avec REPER a permis une mise en œuvre rapide et opérationnelle.

6 Trafic et télécommunications**6150 Routes communales**

6150.3010.00	Salaires du personnel de l'édilité
6150.3010.01	Salaires du personnel d'encadrement + stagiaires
6150.3010.09	Remboursements salaires et charges sociales édilité (-)
6150.3910.00	Imputation interne des salaires pour prestations
6150.3910.19	Imputation interne des charges sociales
6150.4910.00	Imputation interne des salaires pour prestations (-)
6150.4910.19	Imputation interne des charges sociales (-)

Budget : CHF 776'700.00	Charges : CHF 793'369.15	Excédent : CHF 16'669.15
Budget : CHF 615'500.00	Charges : CHF 526'431.10	Disponible : CHF 89'068.90
Budget : CHF 0.00	Revenus : CHF 20'739.26	Gain : CHF 20'739.26

Budget : CHF 27'385.80	Charges : CHF 103'315.20	Excédent : CHF 75'929.40
Budget : CHF 5'477.16	Charges : CHF 20'662.80	Excédent : CHF 15'185.64
Budget : CHF 349'501.35	Revenus : CHF 403'022.70	Gain : CHF 53'521.35
Budget : CHF 69'900.29	Revenus : CHF 80'604.05	Gain : CHF 10'703.76

D'une part les variations de ces comptes sont le reflet des rocadés entre les jardiniers et le personnel d'édition (voir commentaires au chapitre 3420), et d'autre part au fait que le poste de chef de projets routiers budgétisé n'ait pas été pourvu.

En finalité, le coût total net du personnel de l'édition se monte à CHF 939'412.24 pour un budget net de CHF 1'005'661.32, soit un montant disponible de CHF 66'249.08.

6150.3120.05 Electricité éclairage public

Budget : CHF 91'500.00 Comptes : CHF 84'034.15 Disponible : CHF 7'465.85

Depuis fin février 2025, une modernisation de l'éclairage public a été mise en œuvre sur la route de Moncor, entre les giratoires de Belle-Croix et de la route du Soleil. Cet axe était jusqu'ici éclairé par 50 candélabres équipés de lampes à sodium de 250 watts, une technologie énergivore et désormais obsolète. Le passage à un éclairage LED a permis de réduire significativement la pollution lumineuse ainsi que la consommation d'énergie, entraînant ainsi une diminution des coûts d'exploitation. De plus, depuis mai 2025, le nouvel horaire d'extinction nocturne de l'éclairage public - désormais fixé de minuit à 05h00 au lieu de 01h00 à 05h00 - conformément au règlement sur l'énergie, a également permis de réduire la consommation d'énergie.

6150.3132.50 Frais d'études pour les routes

Budget : CHF 220'000.00 Comptes : CHF 90'214.55 Disponible : CHF 129'785.45

- Rte Glâne, requalification, part VsG** Dépense CHF 17'395.61
 Dans le cadre du traitement des oppositions par le Service des Ponts et Chaussées (SPC) et la Commune, un appui a été sollicité auprès du bureau d'ingénieurs. En parallèle, un appel d'offres en procédure ouverte a été mené, avec l'appui d'un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour l'octroi du mandat d'ingénieur civil pour les phases SIA 41 à 53. Le mandat a été adjugé et le nouveau mandataire a repris le projet, en travaillant à son optimisation. Un mandat a été octroyé auprès d'un bureau spécialisé pour la régulation du carrefour.
- Rte Villars, requalification** Dépense CHF 26'377.25
 Le dossier d'examen préalable a été finalisé. Avec l'appui du bureau de mobilité, la Commune a étudié les solutions préconisées par le SPC pour améliorer la gestion du trafic.
- Rte Cormanon, priorisation bus (ligne 5), part VsG** Dépense CHF 681.05
 Le projet de requalification de la route et d'aménagement des arrêts de bus a été publié dans la Feuille officielle.
- Liaison cyclable Villars-Vert – Guintzet** Dépense CHF 17'042.20
 Le dossier de mise à l'enquête a été finalisé. La Commune a mené un appel d'offres en procédure ouverte pour les travaux de génie civil. Une étude de portance de la chaussée de l'Avenue Jean-Paul II a été élaborée.
- Rte de Bugnon et route de Coteau, requalification** Dépense CHF 15'588.00
 Les études préliminaires (phase SIA 21) pour la requalification de la route du Bugnon et le réaménagement de la route du Coteau ont été finalisées.
- Projet zone 30 Villamont et trottoir rte des Préalpes, part VsG** Dépense CHF 1'351.25
 Les travaux ont été finalisés et le procès-verbal de mutation du géomètre a été réalisé.

- **Rte des Préalpes.** Dépense CHF 4'035.59
Un état des lieux et une étude sur la réfection de la chaussée, comprenant une évaluation du potentiel d'amélioration, ont été réalisés.
- **Terminus de la ligne 5** Dépense CHF 5'732.00
Le dossier d'examen préalable a été finalisé.
- **Divers** Dépense CHF 2'011.60
Divers émoluments administratifs pour les procédures routières ont été facturés par le Canton.

6150.3141.65 Déblaiement de la neige et salage

Budget : CHF 75'000.00 Comptes : CHF 18'209.15 Disponible : CHF 56'790.85

L'hiver 2025 a été particulièrement clément, nécessitant peu d'interventions de déneigement. Le stock de sel étant au maximum (150 m³) en début d'exercice, un seul approvisionnement a été nécessaire.

6150.3151.20 Entretien des véhicules et machines édilité et Services Techniques

Budget : CHF 42'000.00 Comptes : CHF 57'284.86 Excédent : CHF 15'284.86

Le dépassement est principalement dû à une panne survenue sur une petite balayeuse acquise en 2015, qui a nécessité le remplacement complet de l'essieu arrière, ainsi que le remplacement des pneus du porte-outils qui n'avait pas été prévu.

6151 Bâtiment des services extérieurs (BSEV) et du feu

6151.3144.00 Entretien et réparations du BSEV

6151.4260.50 Remboursement dégâts et sinistres BSEV (-)

Budget : CHF 56'000.00	Charges : CHF 64'476.83	Excédent : CHF 8'476.83
Budget : CHF 0.00	Revenus : CHF 8'100.45	Gain : CHF 8'100.45

L'excédent concerne une réparation de la porte du lavage pour les véhicules qui a été remboursée par le Réseau santé Sarine.

6220 Trafic régional et d'Agglomération

6220.3612.90 Part aux transports et mobilité Agglo (DL)

Budget : CHF 1'866'157.00 Comptes : CHF 3'264'352.83 Excédent : CHF 1'398'195.83

Chaque année, les budgets à prévoir sont annoncés par l'Agglo sur la base des offres non négociées des entreprises de transport. Les budgets annoncés sont donc en principe du côté de la sécurité. Ce compte concerne aussi les participations communales aux mesures d'agglomération de mobilité. C'est l'Agglo qui facture les acomptes en cours d'année et le solde final. En juillet 2025, le Comité de l'Agglomération de Fribourg a informé le Conseil communal qu'une erreur a été constatée dans la clé de répartition utilisée pour le calcul de la répartition de l'indemnité 2024 pour les transports publics urbains. Cette erreur a été mise en évidence dans le cadre des travaux liés à la future clé de répartition TP de l'ARS. Selon la clé de répartition appliquée dans les comptes 2024, la part attribuée à Villars-sur-Glâne était de 10,05 %, soit une contribution de CHF 1'521'579.-. Or, la clé corrigée, basée sur le nombre réel d'arrêts desservis, s'élève à 15,21%, correspondant à un montant de CHF 2'303'514.-. Pour l'année 2024, une compensation partielle a été effectuée sur la base de la rétrocession due et le solde a été facturé : sur l'exercice 2025, la charge supplémentaire

relative à 2024 s'est montée à CHF 741'304.44. De plus, la même clé de répartition erronée ayant été utilisée par l'Agglo lors de l'établissement du budget 2025, un solde à payer a dû être comptabilisé pour la mobilité 2025 à hauteur de CHF 670'002.39.

En finalité, la dépense cumulée 2024 et 2025 se monte à 4,88 millions de CHF, soit une moyenne de 2,44 millions de CHF par exercice, à comparer à 2,30 millions de CHF en 2023.

A noter que ce compte couvre aussi les participations communales aux mesures d'infrastructures des Projets d'agglomération que l'Agglo subventionne, auxquelles la Commune de Villars-sur-Glâne participe à hauteur de 15 %.

6221 Plan de mobilité du personnel (PAMACO)

6221.3637.50 Encouragement plan de mobilité

Budget : CHF 40'000.00 Comptes : CHF 57'434.60 Excédent : CHF 17'434.60

Le plan de mobilité du personnel communal (PAMACO) vise à promouvoir les transports publics et la mobilité douce au détriment des transports individuels motorisés. Sur ce compte, sont imputés les encouragements du plan de mobilité (subventions transports publics, encouragements pour la mobilité douce et à l'acquisition d'un vélo électrique). Les recettes (compte 6221.4240.50) sont issues de la vente des vignettes de parking. Le nombre de bénéficiaires de l'encouragement est similaire à celui de 2024. Le bénéfice a été de CHF 31'778.40, porté sur le compte 6221.3602.50 dédié, en contrepartie du compte-courant au bilan.

7 Environnement et aménagement du territoire

7101 Eau potable (EP) hors taxe

7101.3143.00 Entretien des installations EP

Budget : CHF 200'000.00 Comptes : CHF 135'406.72 Disponible : CHF 64'593.28

Le compte « Entretien des installations » dépend en grande partie du nombre de fuites sur le réseau de distribution communal. En 2025, seules cinq fuites ont été détectées et réparées. Le remplacement des pompes à débit variable, devisé à CHF 60'000.-, a coûté moins cher que prévu.

7101.4250.70 Vente d'eau potable (m3)

Budget : CHF 1'570'000.00 Comptes : CHF 1'698'184.32 Gain : CHF 128'184.32

Il est difficile d'estimer les ventes d'eau car la pluviométrie annuelle influence le résultat de livraisons. Il en va de même pour les entreprises qui peuvent avoir d'importantes variations de consommation en fonction de leur production.

7201 Epuration, eaux usées (EU) hors taxe

7201.3143.00 Entretien et réparation des installations EU

Budget : CHF 80'000.00 Comptes : CHF 54'784.25 Disponible : CHF 25'215.75

Les travaux budgétisés comprenaient le remplacement d'une vingtaine de couvercles de canalisations, fortement dégradés ou provoquant des nuisances sonores lors du passage des véhicules. Les travaux ont finalement été moins onéreux que prévus.

7201.3300.32 Amortissements ouvrages de génie civil EU + STEP VSG (FSMV)

Budget : CHF 670'781.80

Comptes : CHF 797'125.12

Excédent : CHF 126'343.32

Ce poste comprend les amortissements du réseau d'épuration des eaux usées ainsi que ceux liés à la STEP intercommunale. Etant donné que les centrifugeuses pour l'épaississement des boues fraîches de la STEP seront remplacées en principe d'ici 2029, la durée de leur amortissement a été raccourcie et lissée jusqu'en 2029 au lieu de 2044, ce qui explique l'excédent pour 2025.

7201.4660.20 Amort. Subventions Communes réseau EU + STEP (FSMV)

Budget : CHF 29'236.70

Comptes : CHF 59'448.00

Gain : CHF 30'211.30

En complément du commentaire relatif au compte 7201.3300.32, la durée de l'amortissement des participations des Communes membres de l'entente intercommunale, en lien avec les centrifugeuses pour l'épaississement des boues fraîches de la STEP, a été raccourcie et lissée jusqu'en 2029 au lieu de 2044, ce qui explique le gain pour 2025. Le montant de CHF 30'211.30 est à mettre en diminution de l'excédent de la charge d'amortissement, ce qui représente un surcoût net de CHF 96'132.02 à la charge de la Commune.

7301 Gestion communale des déchets (hors taxe)

Le taux de couverture des charges de ce **chapitre 7301** représente 91,92% pour un budget de 87,95%, comparé à 91,21% ressortant des comptes de l'année précédente. D'une manière générale, le pourcentage est très satisfaisant, sachant que l'objectif minimum est fixé à 70 %. La différence entre le 100% et le 91,92%, soit 8,08% est pris en charge par les impôts communaux.

7301.3101.00 Achats de sacs

Budget : CHF 25'000.00

Comptes : CHF 18'249.74

Disponible : CHF 6'570.26

Les sacs pour la collecte des déchets (y compris pour la récolte du plastique) sont achetés en grandes quantités (palettes complètes). Selon la consommation, les commandes peuvent varier d'une année à l'autre.

7301.3101.10 Achats de conteneurs et bennes

Budget : CHF 20'000.00

Comptes : CHF 6'001.35

Disponible : CHF 13'998.65

Un montant de CHF 10'000.- était prévu pour le remplacement de deux bennes à aluminium dans les déchetteries de quartier. Finalement, une réparation interne a permis de prolonger leur durée de vie, réduisant ainsi les dépenses.

7301.4250.00 Produit du papier

Budget : CHF 25'000.00

Comptes : CHF 5'830.65

Manco : CHF 19'169.35

Les quantités collectées ont légèrement diminué, passant de 412 tonnes en 2024 à 391 tonnes en 2025. De plus, le marché du papier est très volatil et difficilement prévisible. Lors de l'établissement du budget 2025, la ristourne atteignait environ CHF 45.-/tonne. En 2025, celle-ci a fortement chuté, atteignant parfois CHF 0.-/tonne. Par le passé, des coûts d'élimination ont même été observés.

7301.4250.05 Produit de l'aluminium et du fer

Budget : CHF 17'000.00

Comptes : CHF 5'647.20

Manco : CHF 11'352.80

La situation est similaire à celle du papier. Les prix sont déterminés par le marché européen et fluctuent fortement. Les quantités de déchets ferreux sont restés globalement stables.

7301.4270.00 Ordonnances pénales des déchets

Budget : CHF 8'000.00 Comptes : CHF 1'870.00 Manco : CHF 6'130.00

La surveillance des points de collecte est mandatée auprès d'agents externes professionnels. Le nombre de dénonciations a diminué, entraînant des recettes inférieures aux prévisions. Des mesures sont actuellement à l'étude afin de renforcer les contrôles sur ces différents sites.

7610 Protection de l'air et du climat

7610.3637.00 Développement durable

Budget : CHF 200'000.00 Comptes : CHF 139'307.60 Disponible : CHF 60'692.40

Lors de sa séance du 11.12.2024, le Conseil général a approuvé le budget 2025, sous réserve d'une modification des charges, augmentées de CHF 100'000.- à CHF 200'000.- sur le compte 7610.3637.00 « Développement durable ».

Le budget alloué a permis de lancer davantage de projets dans la limite des ressources humaines des Services techniques. Ont notamment ainsi été financés : le soutien aux entreprises villaroises dans le cadre du programme de durabilité Swiss Triple Impact, la réalisation d'une étude stratégique de lutte contre les îlots de chaleur, l'élaboration du concept d'éclairage public au Centre sportif du Platy, la mise en place d'optimisateurs de chauffage à la Grange et au Centre sportif du Platy, le projet de communication « Livrets pour le Climat » dont la première édition est parue en décembre 2025, l'achat de gobelets réutilisables pour les manifestations villaroises et les actions « Coups de balai ».

7690 Energies renouvelables

7690.3637.10 Transition énergétique

Budget : CHF 50'000.00 Comptes : CHF 7'499.75 Disponible : CHF 42'500.25

Lors de sa séance du 11.12.2024, le Conseil général a approuvé le budget 2025, sous réserve d'une modification des charges, augmentées de CHF 25'000.- à CHF 50'000.- sur le compte 7690.3637.10 « Transition énergétique ».

Le budget alloué a permis de financer la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur l'installation de carports solaires sur le parking de l'école du Platy, l'organisation d'une soirée spéciale à l'occasion des Perséides et l'élaboration, à l'interne des Services techniques, du canevas destiné aux visites-conseils en rénovation énergétique pour les particuliers à partir de novembre 2025. Malheureusement, cette dernière action a pris du retard et ne pourra être déployée qu'en 2026.

7900 Aménagement du territoire

7900.3132.50 Frais d'études et projets

Budget : CHF 95'000.00 Comptes : CHF 59'408.38 Disponible : CHF 35'591.62

Les prestations en lien avec le développement du quartier du Vallon de Villars, soit les études préliminaires pour l'espace rue et le parc boisé ont été reportées dans l'attente d'une approbation du PAD.

8 Economie publique

8200.3145.00 Entretien des forêts communales

Budget : CHF 22'000.00

Comptes : CHF 4'527.15

Disponible : CHF 17'472.85

Le boisement surplombant la route du Vieux-Moulin nécessite un entretien régulier afin de garantir la sécurité. Le secteur est divisé en trois tronçons, avec une intervention planifiée chaque année. En 2025, la croissance de la végétation a été moins importante. D'entente avec la Corporation forestière, les travaux n'ont pas été réalisés. De même, les interventions hors contrat budgétisées ont également été moins importantes que prévues, certaines prestations ayant été compensées par des contre-prestations de la Commune.

9 Finances et impôts

9100 Impôts communaux ordinaires

9100.3180.91 Réévaluation des débiteurs douteux impôts (+/-)

9100.3181.91 Pertes sur débiteurs impôts, y c. petits soldes

Budget : CHF 70'000.00

Comptes : CHF 129'940.00

Excédent : CHF 59'940.00

Budget : CHF 250'000.00

Comptes : CHF 184'948.46

Disponible : CHF 65'051.54

Une augmentation importante du nombre de litiges en cours a été constatée au 31.12.2025. Par conséquent le risque potentiel de pertes futures a augmenté, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter la provision pour débiteurs douteux, tout en diminuant les pertes comptabilisées car elles impacteront un exercice comptable à venir. La charge nette de ces rubriques se monte à CHF 314'888.46 pour un budget total de CHF 320'000.00, soit un montant disponible de CHF 5'111.54.

9100.4000.00 Impôt sur le revenu des personnes physiques, année fiscale

Budget : CHF 25'450'000.00

Comptes : CHF 25'250'000.00

Manco : CHF 200'000.00

L'incertitude des recettes fiscales est importante en ce qui concerne les personnes physiques, tant le retard dans les taxations cantonales est encore conséquent : en effet, à fin 2025, il manquait encore plus 2280 taxations pour les impôts 2024 des personnes physiques, et à fin février 2026, il en manquait encore plus de 1450. De plus, le départ d'importants contribuables invite à la prudence des estimations.

9100.4000.10 Impôt sur le revenu des personnes physiques, années précédentes

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 3'103'305.50

Gain : CHF 3'103'305.50

Comme expliqué ci-dessus, l'incertitude des recettes fiscales due au retard des taxations cantonales a eu pour conséquence des estimations passées un peu trop prudentes au 31.12.2024. Cela a généré un gain de 2,35 millions de CHF dans les comptes 2025 concernant les taxations 2023 et de 0,7 millions de CHF pour les taxations 2024. Uniquement pour ces deux années fiscales, le surplus de recettes représente CHF 3'050'000.- comptabilisé en 2025. La différence de CHF 53'305.50 représente les surplus facturés pour les taxations antérieures à 2023.

9100.4000.30 Impôt sur les prestations en capital

Budget : CHF 450'000.00 Comptes : 901'181.15 Gain : CHF 451'181.15

En 2025, 413 contribuables ont été taxés pour avoir touché un capital de 2^{ème} ou 3^{ème} pilier, contre 345 contribuables en 2024. Aucun élément ne permet d'en anticiper les montants à budgétiser.

9100.4001.00 Impôt sur la fortune des personnes physiques, année fiscale

Budget : CHF 2'770'000.00 Comptes : CHF 2'470'000.00 Manco : CHF 300'000.00

Les estimations considérées par le Canton pour l'élaboration du budget 2025 reposaient sur les taxations 2022, augmentées de 15,1%. Force est de constater que les recettes 2022 sur la fortune tutoient les CHF 2'500'000.-, auxquels il faut retrancher le départ d'importants contribuables.

9100.4002.10 Impôt à la source des personnes physiques, années précédentes

Budget : CHF 0.00 Charges : CHF 84'379.25 Manco : CHF 84'379.25

Depuis 2021, les sourciers peuvent faire valoir des déductions fiscales, raison pour laquelle ils sont transférés pour être soumis à l'impôt ordinaire. Par conséquent, il est constaté régulièrement depuis 2022 des remboursements importants pour l'impôt à la source des années précédentes.

9100.4002.65 Impôt à la source de la catégorie 308 PP, années précédentes

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 275'792.70 Gain : CHF 275'792.70

La catégorie 308 des personnes physiques soumis à l'impôt à la source représente en principe du personnel d'encadrement, dont les revenus peuvent varier considérablement d'un exercice à l'autre. Il est constaté depuis 2021 une augmentation régulière de ces revenus.

9100.4010.00 Impôt sur le bénéfice des personnes morales, année fiscale

Budget : CHF 20'500'000.00 Comptes : CHF 22'800'000.00 Gain : CHF 2'300'000.00

Les informations obtenues très récemment laissent à penser que les recettes 2025 seront nettement supérieures au budget pour certaines entreprises établies sur le territoire villarois. La provision fiscale 2025 tient compte de ces éléments particuliers.

9100.4010.10 Impôt sur le bénéfice des personnes morales, années précédentes

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 2'855'186.05 Gain : CHF 2'855'186.05

Un certain nombre de taxations 2024 des personnes morales ont été plus importantes que prévues, même s'il manque encore environ 415 contribuables non taxés au 31.12.2025. Un montant de CHF 2'600'000.00 a été estimé comme surplus à facturer pour 2024 par rapport aux provisions estimées au 31.12.2024.

La différence, d'un montant de CHF 255'186.05 représente le surplus facturé en 2025 pour les taxations 2023 et antérieures.

9101 Impôts communaux spéciaux

9101.4022.55 Impôt sur les gains immobiliers

Budget : CHF 900'000.00 Comptes : CHF 601'489.10 Manco : CHF 298'510.90

Le montant de ce poste enregistre 41 transactions de gains immobiliers contre 46 en 2024 et 56 en 2023, dont certains montants ont été particulièrement importants. La tendance de ces dernières années est en effet plutôt à la baisse : les recettes réalisées en 2024 se montaient à CHF 1'312'939.00 contre CHF 1'539'204.50 en 2023.

9101.4023.00 Impôt sur les mutations immobilières

Budget : CHF 1'200'000.00 Comptes : CHF 1'018'670.85 Manco : CHF 181'329.15

Force est de constater que la fluctuation des taux d'intérêts hypothécaires a vraisemblablement freiné le nombre de transactions immobilières. Cette instabilité a pour conséquence une diminution des recettes pour cet impôt, en lien avec l'impôt sur les gains immobiliers (9101.4022.55).

9610 Intérêts

9610.3401.30 Intérêts des dettes et courtage

Budget : CHF 320'000.00 Comptes : CHF 316'052.50 Disponible : CHF 3'947.50

Les investissements réalisés en 2025 ont été financés par les liquidités communales. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté et la dette brute a diminué de CHF 12'000'000.-. Voici l'évolution de la dette brute et des intérêts nets entre 2021 et 2025 (intérêts bruts diminués des intérêts négatifs et majorés des frais de courtage) :

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen intérêts	0,5991 %	0,5900 %	0,5496 %	0,5263 %	0,5267 %
Intérêts nets en CHF	473'295.80	466'129.94	384'753.60	368'431.10	316'052.50
Dette brute	79'000'000	70'000'000	70'000'000	60'000'000	48'000'000

9610.4402.00 Intérêts des placements à court terme (CT) et long terme (LT)

Budget : CHF 175'000.00 Comptes : CHF 249'573.45 Gain : CHF 74'573.45

Le produit des intérêts est la résultante des excédents de trésorerie placés à terme. Les taux d'intérêts étaient encore favorables en début d'exercice, et le retard sur le financement des investissements budgétisés ont permis de placer davantage de liquidités. La recette réalisée dans cette rubrique est inférieure de CHF 206'302.95 par rapport à 2024 (CHF 455'876.40), qui avait bénéficié de taux exceptionnels, mais le montant encaissé en 2025 est toutefois supérieur au budget pour CHF 74'573.45. Le produit net des intérêts, courtage déduit (voir rubrique 9610.3401.55) est de CHF 246'094.94 et couvre partiellement les coûts des intérêts de la dette de CHF 316'052.50 à hauteur de 77,87%.

9690 Patrimoine financier autre

9690.3440.00 Charges de réévaluation des titres du patrimoine financier (PF)

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 336'032.50 Excédent : CHF 336'032.50

La dernière réévaluation a été comptabilisée en 2024. Etant donné qu'elle est prévue tous les 3 ans, aucun budget n'a été prévu pour 2025. Cependant, la valeur des titres de Cremo SA et du Groupe E Celsius SA ayant baissé, une charge de CHF 336'032.50 a été comptabilisée en 2025 afin d'éviter d'avoir une survaleur au bilan.

9990 Postes non ventilables

9900.3010.90 Solde vacances et heures supplémentaires

Budget : CHF 50'000.00

Comptes : CHF - 31'874.00

Disponible : CHF 81'874.00

Selon les normes MCH2, ce compte peut être en positif ou en négatif, s'agissant de la variation de la provision pour les soldes de vacances et heures supplémentaires entre le 01.01.2025 et le 31.12.2025. Il s'agit ici d'un produit, qui reflète que le personnel a diminué ses soldes de vacances et heures supplémentaires, qui laisse supposer que la fermeture annuelle des fêtes de fin d'année ainsi que l'introduction du nouveau règlement du personnel au 1^{er} janvier 2025 (limitant les soldes en fin d'année), ont eu tous deux un effet positif. La provision au 31.12.2025 a donc baissé : elle se monte à CHF 358'579.00, contre CHF 390'453.00 au 31.12.2024.

COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LES INDICATEURS FINANCIERS

La trésorerie entre le 31.12.2024 et le 31.12.2025 a augmenté de CHF 1'217'379.37 (chapitre 100 à l'actif du bilan). Le détail du flux de trésorerie fait partie intégrante des annexes aux comptes.

Les indicateurs financiers au 31.12.2025, présentés en détail à l'annexe 7 des comptes, dénotent en majorité une belle progression par rapport à 2024 et 2023, notamment :

Indicateurs financiers	2025	2024	2023
Taux d'endettement net	30,70 %	49,69 %	63,14 %
Degré d'autofinancement des invest.	10'154 %	368 %	358 %
Part des charges d'intérêts	0,10 %	-0,15 %	0,14 %
Dette brute par rapport aux revenus	76,05 %	89,67 %	99,85 %
Proportion des investissements	5,79 %	9,84 %	9,36 %
Part du service de la dette	4,72 %	5,04 %	5,44 %
Dette nette par habitant	CHF 1'665	CHF 2'598	CHF 3'384
Taux d'autofinancement	15,49 %	15,97 %	20,96 %

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2025

2. FORMATION

21701.5040.102 Etude et rénovation intérieure Ecole de Cormanon

21701.5060.101 Mobilier rénovation intérieure Ecole de Cormanon

•	Crédit accordé par le Conseil général le 14.10.2021	CHF	100'000.00
•	Crédit accordé par le Conseil général le 02.06.2022	CHF	<u>2'710'000.00</u>
	Total des crédits accordés	CHF	2'810'000.00
-	Investissement 2022	CHF	193'441.70
-	Investissement 2023	CHF	1'321'029.05
-	Investissement 2024	CHF	1'061'873.51
-	Investissement 2025	CHF	<u>194'073.90</u>
	Crédit non utilisé (définitif)	CHF	39'581.84

3. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

3410.5000.101 Mise en conformité terrain de foot n° 1 (réouvert suite aux défauts)

•	Crédit accordé par le Conseil général le 02.06.2022	CHF	1'050'000.00
-	Investissement 2022	CHF	746'061.85
-	Investissement 2023	CHF	154'233.60
-	Investissement 2024	CHF	23'599.71
-	Investissement 2025	CHF	39'648.35
-	Subvention LoRo 2023 reçue	(-) CHF	<u>100'000.00</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	186'456.49

3410.5090.101	Amélior. espace public SUD Centre sportif	CHF	2'650'000.00
3410.6320.002	Subv. Agglo, Amélior. espace public	(-) CHF	100'000.00
3410.6340.002	Subv. LoRo, Amélior. espace public	(-) CHF	<u>110'000.00</u>
•	Crédit accordé par le Conseil général le 03.06.2025, NET	CHF	2'440'000.00
-	Investissement 2025	CHF	<u>111'709.51</u>
	Crédit disponible avant subventions (provisoire)	CHF	2'328'290.49

3410.5090.102	Etudes pour construction nouveaux vestiaires		
3410.5040.101	Construction bâtiment vestiaires FC		
•	Crédit accordé par le Conseil général le 11.12.2024	CHF	240'000.00
•	Crédit accordé par le Conseil général le 10.12.2025	CHF	2'720'000.00
•	Crédit compl. accordé par le Conseil général le 10.12.2025	CHF	<u>20'000.00</u>
	Total crédits accordés avant subvention LoRo et Pronovo	CHF	2'980'000.00
-	Investissement 2025	CHF	<u>180'214.06</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	2'799'785.94
3420.5010.101	Réaménag. liaison cyclable V-Vert – Guintzet	CHF	2'040'000.00
3420.6320.101	Subv. Agglo, liaison V-Vert – Guintzet (-)	CHF	<u>610'000.00</u>
•	Crédit accordé par le Conseil général le 03.06.2025, NET	CHF	1'430'000.00
-	Investissement 2025	CHF	<u>40'727.83</u>
	Crédit disponible avant subventions (provisoire)	CHF	1'389'272.17
3420.5060.025	Renouvellement véhicules jardins, plan quinquennal 2024-2028		
3420.6150.025	Ventes véhicules jardins d'occasion, plan quinquennal 2024-2028 <i>(voir autres chapitres 6150 et 7301)</i>		
•	Crédit accordé par le Conseil général le 06.06.2024	TTC CHF	560'000.00
-	Investissement 2024	CHF	70'274.85
-	Investissement 2025	CHF	213'428.00
-	Ventes véhicules d'occasion 2025	(-) CHF	<u>33'850.00</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	310'147.15
3425.5090.100	Etude pour reconstruction Cabane du Platy		
•	Crédit accordé par le Conseil général le 03.06.2025	CHF	100'000.00
-	Investissement 2025	CHF	<u>17'619.86</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	82'380.14

5. PREVOYANCE SOCIALE

54511.5040.101 Transformation bâtiment Crèche des Dailles
54511.5060.100 Mobilier et installations Crèche des Dailles

•	Crédit accordé par le Conseil général le 12.12.2023	CHF	860'000.00
-	Investissement 2023	CHF	9'042.35
-	Investissement 2024	CHF	822'360.73
-	Investissement 2025	CHF	13'277.80
-	Subvention Canton reçue en 2025	(-) CHF	<u>185'000.00</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	200'319.12

5600.5540.00 Capital Fondation de la Commune de VSG pour le logement

•	Crédit accordé par le Conseil général le 05.10.2023	CHF	315'000.00
-	Investissement 2024	CHF	300'000.00
-	Investissement 2025	CHF	<u>11'803.55</u>
	Crédit non utilisé (définitif)	CHF	3'196.45

6. TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS

6150.5010.010 Entretien lourd, plan gestion réseau routier PGRR-4 (2025-2030)

•	Crédit accordé par le Conseil général le 20.03.2025	CHF	1'410'000.00
-	Investissement 2025	CHF	<u>41'681.90</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	1'368'318.10

6150.5010.103	Trans-Agglomération, tronçon Grand-Clos (PI)	CHF	4'676'700.00
6150.6320.004	Subv. Agglomération, tronçon Grand-Clos (PI)	(-) CHF	<u>4'273'536.00</u>
•	Crédit accordé par le Conseil général le 24.06.2020, net	CHF	403'164.00
-	Investissement 2020	CHF	36'210.80
-	Investissement 2021	CHF	104'397.88
-	Investissement 2022	CHF	1'861'621.51
-	Investissement 2023	CHF	1'577'932.51
-	Investissement 2024	CHF	759'793.94
-	Investissement 2025	CHF	20'496.45
-	Subvention Agglomération, reçue en 2025	(-) CHF	<u>3'471'537.00</u>
	Dépassement crédit avant solde subvention (provisoire)	(-) CHF	485'752.09

6150.5010.108	Trans-Agglo, tronçon Croset-Platy		CHF	7'290'000.00
6150.6320.006	Subv. Agglo, tronçon Croset-Platy	(-)	CHF	6'378'805.00
6150.5090.009	Trans-Agglo, Croset-Platy, place détente		CHF	825'000.00
6150.6320.015	Subv. Agglo, Croset-Platy, place détente	(-)	CHF	<u>123'234.00</u>
• Crédit accordé par le Conseil général le 24.06.2020, net			CHF	1'528'565.00
• Crédit compl. accordé par le Conseil général le 20.03.2025 net			CHF	<u>84'396.00</u>
Total net des crédits accordés			CHF	1'612'961.00
-	Investissement 2021		CHF	16'218.04
-	Investissement 2022		CHF	51'018.91
-	Investissement 2023		CHF	98'870.79
-	Investissement 2024		CHF	38'981.45
-	Investissement 2025		CHF	<u>976'589.57</u>
Crédit disponible avant subventions (provisoire)			CHF	431'282.24
6150.5010.109	Routes Dailles et Soleil, requalification		CHF	1'120'460.00
6150.6310.032	Subvention cantonale	(-)	CHF	<u>12'800.00</u>
• Crédit accordé par le Conseil général le 06.10.2022			CHF	1'107'660.00
-	Investissement 2023		CHF	26'033.43
-	Investissement 2024		CHF	277'140.40
-	Investissement 2025		CHF	<u>607'996.55</u>
Crédit disponible avant subvention (provisoire)			CHF	196'489.62
6150.5010.114	Trans-Agglo, tronçon Avry - VsG		CHF	2'250'000.00
6150.6320.009	Subvention Agglo, tronçon Avry - VsG	(-)	CHF	<u>2'250'000.00</u>
• Crédit accordé par le Conseil général le 24.06.2020, net			CHF	0.00
-	Investissement 2021		CHF	6'776.95
-	Investissement 2022		CHF	1'500.75
-	Investissement 2023		CHF	25'966.73
-	Investissement 2024		CHF	- 11'913.45
-	Investissement 2025		CHF	<u>25'598.03</u>
Crédit disponible avant subvention (provisoire)			CHF	2'202'070.99
6150.5010.117	Route de Moncor, secteur Cremo/Meggitt			
• Crédit accordé par le Conseil général le 06.10.2022			CHF	306'945.00
-	Investissement 2024		CHF	240'338.87
-	Investissement 2025		CHF	<u>3'453.85</u>
Crédit non utilisé (définitif)			CHF	63'152.28

6150.5010.120 Assainissement éclairage public

•	Crédit accordé par le Conseil général du 15.12.2022	CHF	235'000.00
-	Investissement 2023	CHF	4'357.45
-	Investissement 2024	CHF	106'699.44
-	Investissement 2025	CHF	<u>121'914.20</u>
	Crédit non utilisé (définitif)	CHF	2'028.91

6150.5060.021 Renouvellement du système de salage

•	Crédit accordé par le Conseil général le 20.03.2025	CHF	400'000.00
-	Investissement 2025	CHF	<u>171'418.50</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	228'581.50

6150.5060.025 Renouvellement véhicules jardins, plan quinquennal 2024-2028
(voir autres chapitres 3420 et 7301)

•	Crédit accordé par le Conseil général le 06.06.2024	TTC CHF	1'700'000.00
-	Investissement 2024	CHF	124'031.95
-	Investissement 2025	CHF	452'329.75
-	Vente véhicules d'occasion 2024	- CHF	44'000.00
-	Vente véhicules d'occasion 2025	- CHF	<u>34'010.00</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	1'201'648.30

6150.5090.097 Etudes PED Bertigny, part de Villars-sur-Glâne

•	Crédit accordé par le Conseil général le 14.03.2019	CHF	35'000.00
•	Crédit accordé par le Conseil général le 03.10.2019	CHF	100'000.00
-	Investissement 2019	CHF	47'118.35
-	Investissement 2020	CHF	7'892.00
-	Investissement 2021	CHF	5'359.95
-	Investissement 2022	CHF	21'761.00
-	Investissement 2023	CHF	7'503.00
-	Investissement 2024	CHF	3'813.05
-	Investissement 2025	CHF	<u>14'075.05</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	27'477.60

6150.5090.120 Etudes Carrefour Belle-Croix, part de Villars-sur-Glâne

•	Crédit accordé par le Conseil général le 01.10.2020	CHF	250'000.00
•	Crédit accordé par le Conseil général le 15.12.2022	CHF	53'850.00
-	Investissement 2021	CHF	5'346.00
-	Investissement 2022	CHF	26'516.43
-	Investissement 2023	CHF	3'776.80
-	Investissement 2024	CHF	7'798.64
-	Investissement 2025	CHF	<u>2'588.85</u>

Crédit disponible (provisoire) CHF **257'823.28**

6220.5010.002 Aménag. voie bus, chemin Pensionnats CHF **250'000.00**
6220.6320.001 Subv. Agglo, voie bus, chemin Pensionnats (-) CHF **125'000.00**

•	Crédit accordé par le Conseil général le 11.02.2021, net	CHF	125'000.00
-	Investissement 2021	CHF	5'546.55
-	Investissement 2022	CHF	9'026.95
-	Investissement 2023	CHF	160'785.60
-	Investissement 2024	CHF	3'078.11
-	Investissement 2025	CHF	<u>99'319.55</u>

Dépassement de crédit avant subventions (provisoire) CHF **-27'756.76**

6220.5010.005 Mise en conformité LHand arrêts bus, étape 1 CHF **1'631'000.00**
6220.6310.005 Subvention cantonale CHF **1'223'250.00** (-)

•	Crédit accordé par le Conseil général le 14.10.2021, net	CHF	407'750.00
-	Investissement 2023	CHF	64'272.00
-	Investissement 2024	CHF	61'644.39
-	Investissement 2025	CHF	<u>18'840.47</u>

Crédit disponible avant subventions (provisoire) CHF **1'486'243.14**

6220.5010.007 Mise en conformité LHand arrêts de bus Moncor

•	Crédit accordé par le Conseil général en date du 05.10.2023	CHF	230'000.00
-	Investissement 2024	CHF	93'905.95
-	Investissement 2025	CHF	<u>229.30</u>

Crédit non utilisé (définitif) CHF **135'864.75**

7. ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

7101.5031.021	Plan quinquennal 2023 – 2027, captages d'eau potable
7101.5031.0**	Plan quinquennal 2023 – 2027, conduites et hydrantes d'eau potable
7101.5031.025	Plan quinquennal 2023 – 2027, réservoir d'eau
7101.5031.026	Plan quinquennal 2023 – 2027, appareils de mesure, commande et régulation

•	Crédit lié accordé par le Conseil général le 02.06.2022, HT	CHF	5'574'500.00
-	Investissement 2023	CHF	213'174.15
-	Investissement 2024	CHF	271'600.67
-	Investissement 2025	CHF	245'469.76
-	Subvention ECAB 2023 reçue	(-) CHF	<u>4'271.12</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	4'848'526.54

7201.5032.111	Plan quinquennal 2024 – 2028, canalisations des eaux usées
7201.5032.112	Plan quinquennal 2024 – 2028, ouvrages spéciaux communaux

•	Crédit lié accordé par le Conseil général le 05.10.2023, HT	CHF	5'770'000.00
-	Investissement 2024	CHF	137'639.88
-	Investissement 2025	CHF	<u>497'850.11</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	5'134'510.01

7301.5040.001	Etude et réalisation bureau et couvert Déchetterie
7301.5040.002	Installation photovoltaïque Déchetterie

•	Crédit lié accordé par le Conseil général le 02.06.2022, HT	CHF	92'850.50
•	Crédit lié accordé par le Conseil général le 01.06.2023, HT	CHF	1'170'000.00
-	Investissement 2022	CHF	20'083.25
-	Investissement 2023	CHF	74'676.25
-	Investissement 2024	CHF	908'861.68
-	Investissement 2025	CHF	101'835.00
-	Subvention PRONOVO 2025 reçue	(-) CHF	<u>15'557.90</u>
	Crédit non utilisé (définitif)	CHF	172'952.22

7301.5060.025	Renouvellement véhicules déchets, plan quinquennal 2024-2028 (voir autres chapitres 3420 et 6150)
----------------------	---

•	Crédit accordé par le Conseil général le 06.06.2024	HT CHF	296'022.20
-	Investissement 2024	CHF	55'504.15
-	Investissement 2025	CHF	<u>110'506.00</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	130'012.05

7610.5090.001 Plan Climat communal, valorisation des actions durables et 1^{er} paquet

•	Crédit lié accordé par le Conseil général le 06.06.2024	CHF	259'000.00
-	Investissement 2024	CHF	69'853.63
-	Investissement 2025	CHF	59'018.80
-	Subvention cantonale 2024 reçue	(-) CHF	<u>9'518.00</u>
	Crédit disponible (provisoire)	CHF	139'645.57

7710.5040.001 Construction mur cinéraire (étape V) + rénovation chapelle

•	Crédit lié accordé par le Conseil général le 05.10.2023	CHF	973'000.00
-	Investissement 2023	CHF	5'316.93
-	Investissement 2024	CHF	776'318.59
-	Investissement 2025	CHF	<u>129'161.54</u>
	Crédit non utilisé (définitif)	CHF	62'202.94

Le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver les comptes 2025 tels que présentés ci-dessus.

**approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 13 avril 2026**

Le Conseiller communal responsable des finances


Olivier Carrel

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire


Emmanuel Roulin



Le Syndic


Bruno Marmier